

TROUPES EN OPS MROP
AU RUANDA
PC

SECRET

AT Ruhengeri

PC KIGALI (Résidence)
le 14 Nov 59

N° 2 /3.2.1

Annexes : 3.



UNITES TOUTES (jusque et y compris Chef Pl)

Info Résident Militaire (3 ex)
Mr le Résident du RUANDA
Mrs les Administrateurs de Territoire (TOUS)

O B J E T : Directive n° 1 pour toutes les troupes FP opérant au
RUANDA

1. RENSEIGNEMENTS

- a) Voir bulletins d'information annexe 1
- b) Par Ord Lég n° 081/225 et n° 081/226 du 12 Nov 59 le Ruanda est mis sous le régime militaire; toutes les personnes indistinctement sont, à dater du 12 Nov 59, justiciables du Conseil de guerre.
- c) (1) Le Résident Militaire (Col BEM LOGIEST) et un QG réduit sont installés à NYANZA
(2) Le 3 Bn Para Cdo (-) est stationné à NYANZA et y constitue réserve à la seule disposition du Résident militaire.

2. MISSION

Assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre dans le RUANDA. Empêcher les luttes intestines (assassinats, pillages et incendies) en faisant si nécessaire, usage des armes contre les coupables surpris en flagrant délit.

3. EXECUTION

- a) Idée générale de manoeuvre
 - (1) Dans une première phase assurer la sécurité des routes et de leurs abords immédiats.
Disperser toute troupe armée qui serait rencontrée.
 - (2) Dans une deuxième phase à déclencher sur ordre du Résident militaire, entamer la pacification des collines.
- b) Moyens
Modifier comme suit la composition des forces donnée au Par III. 2. de mon OO n° 1 du 072325 Nov 59
 - (1) Secteur : KISENYI - RUHENGARI
 - 3 Cie 11 Bn Inf (-) à RUHENGARI
 - Pl Gd RUHENGARI à RUHENGARI
 - Un Pl 3 Cie 11 Bn Inf à SHYIRA
 - Un Pl 3 Cie 11 Bn Inf à BASE
 - Un Pl Cie Gd GOMA à RWABURINDI
 - Un Pl Cie Gd GOMA à KISENYI
 - Une Sec 3 Cie 11 Bn Inf à TARUKA
 - (2) Secteur KIBUYE
 - Un Pl Cie Gd BUKAVU à KIBUYE
 - (3) Secteur KIGALI
 - Cie Gd KIGALI (-) à KIGALI
 - Un Pl Cie Gd KIGALI à BIUMBA
 - Un Pl Cie Gd KIGALI (+) à RWAMAGANA
 - Un Pl 2 Cie 6 Bn Inf à RWANGUBA

SECRET

(4) Secteur GITARAMA - NYANZA - ASTRIDA

(a) Sous-Secteur GITARAMA :

- 1 Cie 6 Bn Inf à GITARAMA
- Un Pl Cie Gd USA à GACURABWENGE

(b) Sous-Secteur NYANZA

- Comd Cie Gd KIGALI (Comd Secteur) à NYANZA
- 2 Cie 6 Bn Inf (-)

(c) Sous-secteur ASTRIDA

- 2 Cie 11 Bn Inf à ASTRIDA
- Pl Gd ASTRIDA à ASTRIDA
- Un Pl Cie Gd USA à ASTRIDA

(5) Une réserve générale à KIGALI

- Pl Rcn 11 Bn Inf

(6) Des moyens logistiques

(a) Maintenance Trans

- Atelier 2e et 3e échelon à KIGALI
- Atelier 2e et 3e échelon à NYANZA

(b) Maintenance Tr

- Atelier 2e et 3e échelon à KIGALI

(c) Rav QM Vivres à KIGALI

(d) En cours de réalisation :

- Installation atelier 4e échelon Tr à KIGALI
- Installation atelier 4e échelon Trans à KIGALI

c) Détails d'exécution

(1) Les prescriptions du Par 4 "Conduite à tenir" de mon OO n° 1 restent d'application.

- (2) Dans la situation actuelle l'accent est à mettre sur les actions de nettoyage qui sont à exécuter en liaison étroite avec et d'après les directives des autorités locales. (recherche et arrestation de meneurs de criminels) Assurer la sécurité des routes doit être compris dans son sens le plus large; toute piste de pénétration praticable au charroi est à considérer comme route. Dans l'exécution de cette mission une coordination entre Comd de Secteur et de Sous-secteur est indispensable, les limites de ces zones NE correspondant FAS toujours avec des limites de territoires

- x) La teneur de la présente directive est à communiquer au personnel territorial attaché aux formations FP.

4. ADMINISTRATION - LOGISTIQUE

Voir annexe 2

5. LIAISONS et TR

a) Liaisons :

- (1) PC Comd Troupes RUANDA; sans changement
- (2) QG réduit Résident militaire ouvert à NYANZA depuis le 13 Nov 59

b) Tr

- (1) Schema des réseaux radio en annexe 3
- (2) Il est rappelé que tout survol d'avion amène la mise en réseau immédiate et l'appel par les unités au sol de l'avion au moyen du PRC 10 sur la fréquence 52 MCS
- (3) Il est souhaitable que les fractions d'unité en déplacement en dehors des centres ou bases de départ signalent à l'avion leur présence sur le terrain par pistolet lance-fusées (fusées rouges de préférence tirées à la verticale). Un battement d'ailes de la part de l'avion signifie dans ce cas qu'il vous a repéré sur le terrain.

SECRET

Annexe 1 à l'OO n° 2/3.2.1
du 14 Nov 59

Bulletin d'information arrêté le 141000 Nov 59

La situation dans l'ensemble des territoires se caractérise par une tendance à l'apaisement des esprits. Toutefois une certaine effervescence est signalée ce matin dans deux chefferies du territoire de Kibungu, parmi la population Tutsi.

Les opérations qui se sont succédées dans les différents secteurs depuis la mise en place des unités ont amené l'arrestation de 972 personnes - 32 décès ont été enregistrés suite à des accrochages avec les forces de l'ordre - 92 personnes ont été assassinées par les émeutiers.

Les territoires de Ruhengeri, de Kisenyi et de Kigali s'occupent de la solution posée par l'accumulation des réfugiés dont le nombre s'élève à plus de cinq mille.

Dorénavant les recces avion se feront à plus haute altitude afin de ne pas alerter les bandes armées repérées.

SECRET

SECRET

Annexe 2 à mon n° 2/3.2.1 du 14 Nov 59

Ordre Administratif du Comd des Troupes
du Ruanda du 14 Nov 59

1. Ravitaillement

a. Vivres

(1) GS

Le ravitaillement est assuré à partir du camp de Kigali. Le Comd de la Cie Gd assure la mise à hauteur du stock des vivres.

Les vivres sont remis aux unités par une tournée de distribution effectuée par le QM.

Cette tournée se fera normalement selon le circuit suivant :

Kigali - Gacurabwenge - Gitarama - Nyanza - Astrida - Kibuye - Kisenyi - Biumba - Rwankuba - Kigali - Rwamagana - Kigali.

Ce circuit est effectué en 48 heures; il peut être modifié en fonction de la situation.

Une tournée a été entamée le 13 Nov.

Les vivres sont distribués pour quatre jours.

(2) OSO

En principe à réaliser sur place.

Les OSO n'ayant aucune possibilité aux environs de leur endroit de stationnement doivent faire parvenir leurs demandes à Comtroup Ruanda. Les commandes seront remises aux destinataires soit par véhicule occasionnel soit par le QM lors de ses tournées.

b. Eau

A assurer sur place

c. POL

En principe à assurer par les autorités territoriales locales ou les camps militaires où les unités sont stationnées jusqu'au 17 Nov 59.

En cas d'impossibilité les demandes sont à introduire en temps utile auprès de Comtroup Ruanda. Les matières seront remises aux unités lors d'un transport occasionnel ou de la tournée ravitaillement vivres. A partir du 17 Nov 59 les unités seront ravitaillées par le QM, les besoins devront être signalés la veille de la tournée.

d. Mun.

Lors de sa tournée vivres, le QM emportera un stock de Mun. Lors de son passage les unités lui demanderont les Mun nécessaires pour remettre les dotations à hauteur sans constituer de stock.

e. Habillement - Equipement

Sera réglé incessamment dès accord avec S 4 3 Gpt.

2. Transport

Les unités gardent aux ordres les véhicules mis à leur disposition. Un complément de véhicules a été demandé pour doter les unités à raison de 2 camions par peloton. Ces véhicules seront répartis dès réception.

SECRET

./..

3. Génie

Des rouleaux de concertina ont été demandés à la base. Les demandes peuvent être introduites par les unités, elles seront honorées dès que possible.

4. Tr

Demandes de rechanges à introduire auprès du chef de Pl Tr immédiatement.

Distribution aux unités par transport occasionnel.

5. SSa. Evacuations :

A effectuer sur les formations hospitalières régionales les plus proches.

b. Approvisionnement

Une trousse de première urgence sera remise à chaque peloton. Lorsque ces troussees seront sur le point d'être épuisées, les unités les feront reconstituer par les formations médicales locales si possible.

c. Une formation sanitaire mobile fonctionne à partir de Kigali.

6. Maintenancea. QM

Le camion atelier cordonnier fera le tour des unités qui pourront lui confier les réparations rentables.

Vu le nombre élevé d'unités il y a lieu d'immobiliser cette équipe au minimum.

La tournée commencera par Gitarama le 16 Nov 59.

b. Trans

Un atelier Trans est détaché auprès du Comd du Secteur Centre Sud à Nyanza, toutes les unités de ce secteur s'adresseront donc au Comd de Secteur pour les réparations à effectuer.

Les unités des autres secteurs s'adresseront à Comtroup Ruanda qui décidera de la solution à adopter dans chaque cas particulier.

c. Tr

Les réparations Tr à effectuer doivent être signalées directement au chef de Pl Tr qui décidera de la solution à adopter.

Un atelier Tr fonctionnera à Kigali.

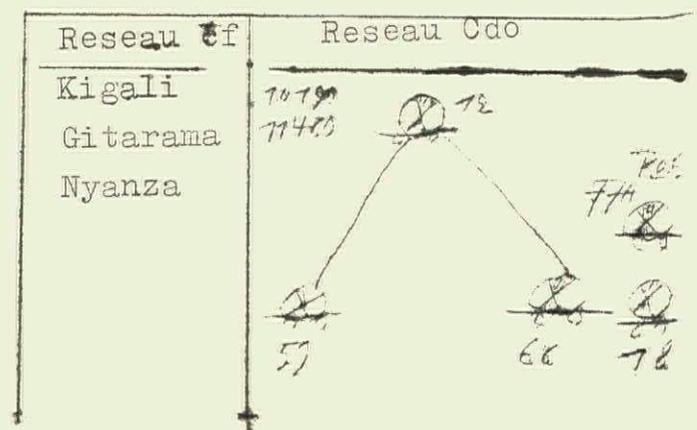
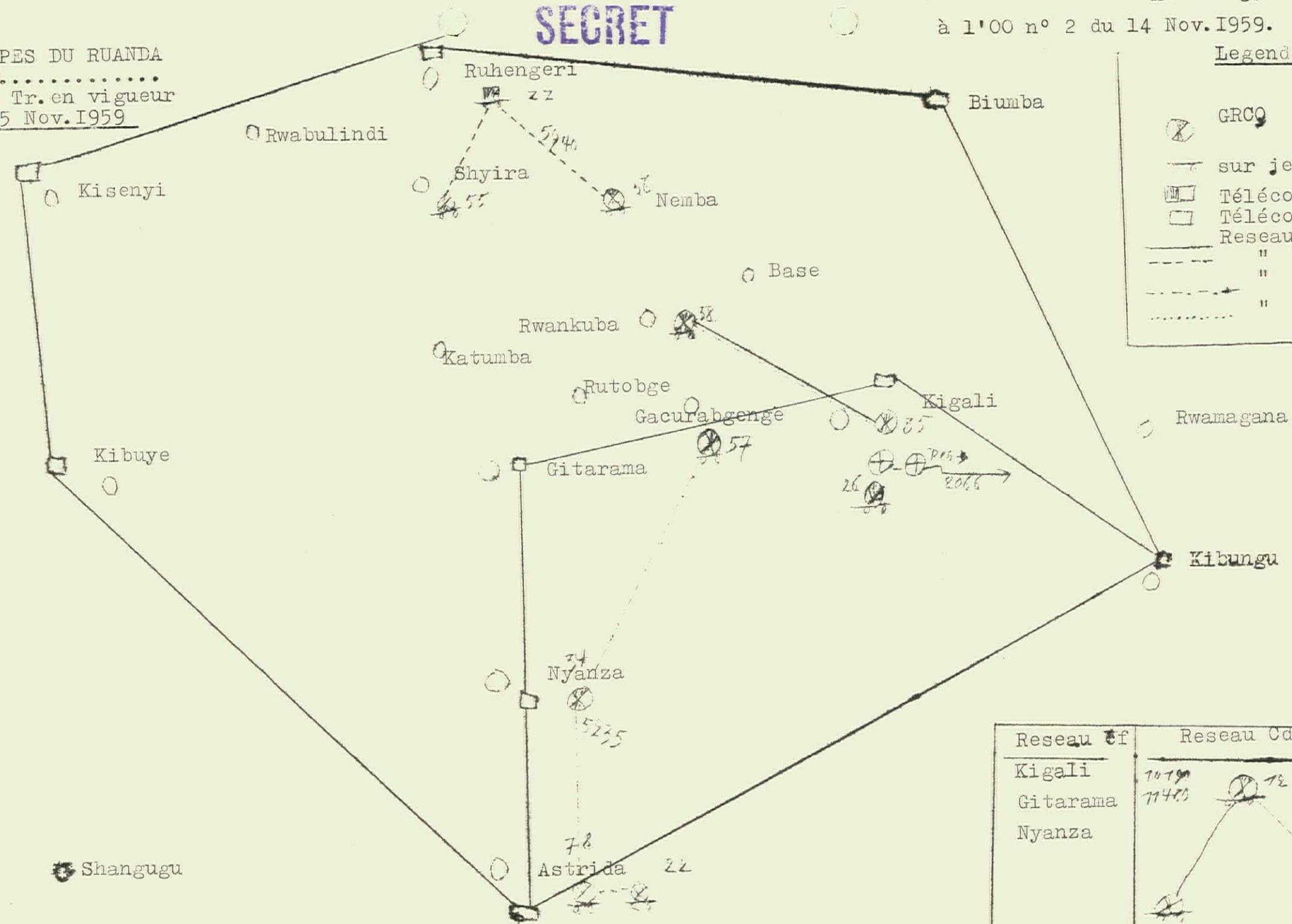
INDICATIFS

	: Indicatifs: : d'appel	: Indicatifs d'autorité : valables du 01 au 30 Nov 59
PC Kigali vers Pl 2 Cie 6 Bn	: 35	-
PC Kigali Réseau D	: 73	P Q Y
PC Kigali Réserve	: 26	
Pl 2 Cie 6 Bn à Rwanguba	: 58	-
PC Nyanza vers sous-unité	: 34	-
PC Nyanza Réseau D	: 36	-
Pl Gd Usa à Gacurabwenge	: 57	-
PC 2 Cie 11 Bn à Astrida	: 78	-
Pl Gd Usa à Astrida	: 22	-
Pl 3 Cie 11 Bn à Ruhengeri	: 22	-
Pl 3 Cie 11 Bn Nemba	: 56	-
Pl 3 Cie 11 Bn Shyira	: 55	-
CG Stanleyville	: 23	M L M
EM 14 Bn Usumbura	: 45	X F Q
Cie Gd Kitega	: 28	T J N
Pl Gd Nyanza-lac	: 77	W C K
Résident militaire à Nyanza (voir PC Nyanza - Réseau D)): 36	N S A
Cie Gd Goma	: 15	J O W
EM 7 Bn Gd Bukavu	: 64	S F Z
11 Bn Rumangabo	: 51	H A E
<hr/>		
Cometro	:	O N L
Baka Base	:	H T B
Lé Baka	:	E V Z
3 Bn Para Cdo	:	B T N
Baki	:	H K D
Bana	:	M R Q

SECRET

TROUPES DU RUANDA
COMD.....
Plan Tr. en vigueur
le 15 Nov. 1959

Legende



SECRET